



Procès Verbal du Conseil Municipal du 12 janvier 2009

L'an deux mil neuf, le lundi 12 janvier à vingt heure trente, le Conseil Municipal, sur convocation du six janvier deux mil neuf, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur John BILLARD**, Maire.

- **Etaient présents** : Mesdames et Messieurs : Christina BLAISE, Sylvie CHAUMEAU, Marie-Pierre ELLEAUME, Ghislaine MENAGER, Marinette PELLERAY, Sandrine PETREMENT, Didier BOURNISIEN, Marc LURVOIS, Romuald GUERIN, Jean-Claude GUZOWSKI.

- **Membres en exercice** : 11 - **Membres présents** : 11 - **Secrétaire de Séance** : G. MENAGER

○ **Ordre du jour**

- Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2008.

○ **Les délibérations :**

N° D090101 – CREATION D'UN POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE

N° D090102 – CHANGEMENT DU PORTAIL DE LA MAIRIE

N° D090103 – AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE DE LA LYONNAISE DES EAUX

N° D090104 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION
DE LA MAIRIE

○ **Les Informations Diverses :**

- Point sur la dernière réunion de la Commission Travaux
- Point sur les procédures de légalisation en cours pour la pose des panneaux par l'association « les chemins du Favril ».
- Rapport d'activités 2007 de la Communauté de communes du Pays Courvillois

○ **Questions Diverses**

- **La séance est ouverte à 20H30**
- **Secrétaire de séance : Ghislaine Ménager**
- **Le procès verbal du 18 décembre 2008 est validé à l'unanimité.**

Les Délibérations

N° D090101 – CREATION D'UN POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif 1ère classe pour permettre la nomination d'un agent administratif à ce poste et pour remplacer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe laissé à l'abandon depuis le 28 octobre 2008.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant que pour les besoins susvisés, il convient de créer un poste d'adjoint administratif 1ère classe à 19H00 par semaine.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer, à compter du 14 janvier 2009, un poste d'adjoint administratif 1ère classe à 19H00 par semaine et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- d'inscrire au budget de la commune du Favril, au chapitre « charges de personnel », les crédits suffisants à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement correspondant.

N° D090102 – CHANGEMENT DU PORTAIL DE LA MAIRIE

Le Maire informe le conseil que l'entreprise KHEOPS (représentée ici par son gérant et conseiller municipal, Monsieur Romuald Guérin) propose de faire un don d'un portail neuf et sur mesure pour remplacer celui existant.

Afin de se garantir de la pose du dit portail dans les règles de l'art et faire bénéficier la commune de la garantie RC décennale, l'entreprise Kheops propose d'effectuer les travaux de pose pour un montant devisé à 657,80 Euros TTC.

Les conditions d'acceptation d'une donation n'étant clairement présentées au Maire, puisqu'il y a divergence de point de vue sur ce sujet entre l'association des Maires d'Eure et Loir et Maître Guérin – avocat conseil de l'entreprise Kheops. Le Maire propose de soumettre la question à Maître CIERPISZ – Notaire de Courville sur Eure en charge des affaires de la commune.

Dans l'attente d'une réponse, le Maire propose d'accepter ce don à titre provisoire en se fondant sur l'article L.2242-4 du CGCT.

Après délibération sur le choix du portail, le conseil municipal approuve à l'unanimité le remplacement du portail et de mettre au budget 2009 le coût de son installation.

N° D090103 – AVENANT AU CONTRAT D’AFFERMAGE DE LA LYONNAISE DES EAUX

Le Maire expose qu’il convient de prendre une délibération pour l’autoriser à signer un avenant au contrat d’affermage de la Lyonnaise des eaux pour la réalisation des travaux votés lors du conseil municipal du 12 septembre 2008.

A l’unanimité, le conseil donne délégation au Maire pour qu’il signe l’avenant au contrat.

N° D090104 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA MAIRIE

Le Maire expose les projets de rénovation de la Mairie. Ces travaux sont nécessaires pour trois raisons. D’abord, il y a la restauration urgente du bâtiment, car un défaut grave d’entretien et de vigilance au cours de ses dernières années sont la conséquence d’une usure accélérée provoquant une dégradation importante du bâtiment. La cause principale étant l’humidité qui s’infiltré dans murs et plafonds dû à des fuites dans la toiture, l’absence de ventilation et de chauffage. Ensuite, en cohérence avec le plan de maîtrise de la consommation d’énergie, et l’aide d’un bureau d’études thermiques missionné pour rédiger un cahier des charges, des travaux d’isolation des murs et le remplacement des fenêtres sur la façade Est sont nécessaires. Et enfin, le bâtiment construit en 1867 est l’élément important du patrimoine historique de la commune, puisqu’il a été financé sur un don du Marquis d’Aligre, avec un rôle social et de solidarité avec les habitants de la commune. Le Maire souhaiterait redonner à ce lieu le rôle qu’il a toujours eu : être au service de la population.

Des estimations ont donc été demandées aux différents corps de métiers susceptibles d’intervenir pour des premiers travaux de sauvegarde et de rénovation, dont leur nature sera définie conformément au cahier des charges fourni par le Bureau d’Etude Thermique missionné.

A noter, enfin, que les frais du bureau d’étude seront subventionnés à hauteur de 70 % par l’ADEME.

Le conseil municipal approuve le projet de réalisation des travaux de la Mairie suivants (estimation) :

- Rénovation de la toiture et isolation thermique	34 300,00 €
- remplacement des 7 fenêtres sur la façade Est	14 400,00 €
- isolation des murs du bâtiments	9 900,00 €
- mise aux normes de l’électricité	12 000,00 €
- Chauffage	25 000,00 €
Soit un montant total estimé de	95 600,00 € TTC.

Le plan de financement de cette opération s’établirait comme suit :

- Subvention D.G.E.	20%	19 120,00 € TTC
- Subvention Département FDAIC :	30 %	28 680,00 € TTC
- Autres subvention (Contrat de Pays) :	20 %	19 120,00 € TTC
- Autofinancement (CCAS) :		28 680,00 € TTC

N° D090105 – CHANGEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE

Le Maire informe le conseil Municipal qu’à la suite de la mise à jour des logiciels de gestions par la société CEGILOG, le disque dur est saturé et la performance du matériel n’est plus adapté. D’autant plus qu’il a demandé l’installation de la gestion cadastrale informatisée.

Deux prestataires ont été sollicité et dans l’urgence, c’est le moins disant qui a été retenu. Le Maire demande au Conseil Municipal l’autorisation de porter cette dépense d’un montant de 1 164,90 € TTC au budget primitif 2009. Et de solliciter une subvention auprès de Conseil Général.

A l’unanimité le Conseil Municipal approuve la dépense, son inscription au budget et la demande de subvention.

Informations Diverses

- Point sur la dernière réunion de la commission travaux
 - Outre les travaux de la Mairie, des travaux seraient à prévoir chemin du buisson pour l'évacuation des eaux pluviales.
- Point sur les procédures de légalisation en cours pour la pose des panneaux par l'association « les chemins du Favril ».
 - Le Maire porte à la connaissance du conseil le courrier adressé au Président de l'association de Chemins du Favril. Il expose son interrogation sur le caractère très réglementaire de l'AM28, en contradiction avec l'approche d'un avocat (voir délibération ci-dessus). Et attend donc le point de vue de Maître Cierpisz – Notaire de Courville.
- Rapport d'activités 2007 de la Communauté de communes du Pays Courvillois
 - Le Maire met à disposition des conseillers le rapport d'activité et invite ceux-ci à en prendre connaissance.

Questions Diverses

- Mme PETREMENT demande s'il est possible d'acheter et de stocker du sel.

Le Maire répond qu'il est tout à fait favorable, dès lors qu'il est possible de le mettre à l'abri. Il semblerait qu'il soit possible de se procurer des sacs de 20 KG étanches. La dépense sera inscrite au budget primitif 2009 pour un achat à prévoir en octobre.

- Déneigement : Le Maire demande à Mr Bournisien d'expliquer au conseil la procédure de déneigement. En effet, Mr Bournisien est correspondant du Conseil Général pour le déneigement des voies départementales. C'est donc le Conseil Général qui décide s'il y a lieu de passer la lame selon un itinéraire précis et communiqué aux agriculteurs dotés de ce type de matériel.

Le maire indique qu'il a obtenu exceptionnellement le salage de la D128. En effet, les départementales de la commune ne sont pas dans les itinéraires prioritaires. Monsieur le Maire interviendra auprès de Jacky Jaulneau – Conseiller Général – pour inscrire à minima la D128 (Pontgoin – Friaize) ; le D103 (La Loupe – Chuisnes).

Le Maire indique à Mr Bournisien qu'il a tenté de le joindre à 3 reprises par téléphone dès le mardi, et demande comment font les services du conseil général pour le joindre en cas d'urgence. Mr Bournisien répond que si le Maire souhaitait le joindre, il fallait qu'il se déplace.

Le Maire demande combien coûterait le déneigement de la commune par Mr Bournisien. Ce dernier indique qu'auparavant il le faisait bénévolement, et qu'à présent il facturerait à la commune suivant le barème du Conseil Général.

- Mme Menager informe l'assemblée des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la chaîne de transmission mise en place par la communauté de communes. En effet, aucune information n'a été communiquée aux parents pour l'absence de ramassage scolaire du vendredi matin. Mr le Maire indique qu'il n'a reçu aucun arrêté d'interdiction de circulation des cars par la préfecture pour ce jour là.

- De plus, des difficultés d'informations aux parents ont aussi été rencontrées pour l'école primaire. Mr le Maire propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical de l'Ecole de Pontgouin.

La séance est levée à 21H50



JOHN BUAARD
Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DU FAVRIL' at the top, '28190 Evreux Eure-et-Loire' at the bottom, and a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.